

Les Abymes, le 27 septembre 2018

RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Recteur de la région académique Guadeloupe  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités  
Directeur académique des Services de l'Education Nationale

à

- Mmes et MM. les I.E.N. chargés d'une circonscription du 1er degré
- Mmes et MM. les Directeurs d'Etablissement Spécialisé et de SEGPA  
s/c de Mmes et MM. les Principaux de Collèges
- Mmes et MM. les PEMFAIEN  
s/c de Mmes et MM. les I.E.N.
- Mmes et MM. les Directrices et Directeurs des écoles maternelles et élémentaires - s/c de Mmes et MM. les I.E.N.
- Mmes et MM. les Professeurs des Ecoles,
- Mmes et MM. les Institutrices et Instituteurs  
s/c de Mmes et MM. les I.E.N.

DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS DU PREMIER  
DEGRE

GESTION COLLECTIVE

Ref. : GO/GH/MPM  
n° 2018-007620.

Dossier suivi par  
HUBERT.G  
OLIVIER.G

Téléphone  
0590 47 82 47  
0590 47 82 07

Fax : 0590 47 81 62

Courriel :  
ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare – B.P. 480  
97183 LES ABYMES CEDEX

**Objet : Inscription des instituteurs et professeurs des écoles sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur d'école de deux classes et plus – au titre de l'année 2019**

**Ref. : Décret n° 89-122 du 24/02/1989 modifié par le décret n° 2002-1164 du 13/09/2002**

Conformément aux dispositions réglementaires des décrets cités en référence, *« nul ne peut être nommé dans l'emploi de Directeur d'école de deux classes et plus s'il n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude »*.

J'ai l'honneur de vous faire part du dispositif retenu pour l'inscription des Instituteurs et Professeurs des écoles sur la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école de deux classes et plus.

## I - ANCIENNETÉ

Les candidats doivent avoir effectué au moins deux ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire, pour être inscrit sur la liste d'aptitude.

La durée des services effectifs s'apprécie au **1<sup>er</sup> septembre 2019**, année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.

Sont assimilables à des services d'enseignement en école maternelle ou élémentaire :

1. Les services effectifs d'enseignement accomplis en situation d'affectation ou de détachement en présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris les services effectués en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles spécialisé ;
2. Les services accomplis sur le terrain par les professeurs des écoles stagiaires recrutés sur la liste complémentaire et par les suppléants sont pris en compte.
3. Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.

La condition d'ancienneté n'est pas opposable aux personnels faisant fonction de Directeur d'école pour la durée de la présente année scolaire, sous réserve d'un avis favorable de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription.

## II - VALIDITE DE LA LISTE D'APTITUDE

L'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure valable **durant trois années scolaires**. Durant cette période, les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude départementale de l'Académie sont dispensés de demande d'inscription annuelle.

Page 2 / 4

Cependant, les candidats inscrits sur la liste d'aptitude annuelle 2016 au titre d'une première inscription, qui n'ont pas été nommés à titre définitif sur un poste de direction, doivent déposer un nouveau dossier de candidature.

## III - EXAMEN DES DEMANDES D'ENTRETIEN

Les candidatures sont examinées lors d'un entretien, par des commissions départementales composées de :

- l'Inspecteur d'Académie-DAASEN ou son représentant : Président,
- un Inspecteur/Inspectrice de l'Education Nationale,
- un Directeur/Directrice d'école.

**Les entretiens auront lieu le MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018**

**L'EVALUATION des candidats portera sur deux éléments :**

- 1- L'EXAMEN du dossier professionnel par la Commission
- 2- L'ENTRETIEN proprement dit avec 6 critères pris en compte pour l'appréciation :
  1. Présentation générale de l'exposé,
  2. Connaissance du système éducatif,
  3. Aptitude à la gestion administrative d'une école,
  4. Aptitude au pilotage pédagogique d'une équipe,
  5. Qualités relationnelles
  6. Capacité à avoir une posture professionnelle adaptée.

Il s'agit d'un exposé avec discussion portant sur un ou plusieurs thèmes (rôles, fonctions, droits et devoirs du directeur d'école, etc). Une liste non exhaustive des questions, susceptibles d'être posées lors de l'entretien, est consultable sur le site internet de l'Académie.

**Ces deux éléments sont appréciés favorablement ou défavorablement.**

Un stage de préparation à l'entretien de directeur d'école est proposé aux candidats **le mercredi 14 novembre 2018, de 14 heures 30 à 16 heures 30 au Rectorat - Salle Bertène JUMINER 1 (1)**. Il vise à apporter des éléments de base et à construire les repères.

(1) *En cas de changement de salle, les candidats en seront informés via leur boîte aux lettres lprof.*

... / ...

## IV - PERSONNEL CONCERNE PAR L'ENTRETIEN

Les personnels concernés par l'entretien avec la Commission Départementale pour leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école de deux classes et plus (1) sont :

Page 3 / 4

- a) **Les instituteurs et les professeurs des écoles** justifiant de deux années de services effectifs, qui n'ont jamais été inscrits sur la liste d'aptitude.
- b) **Les personnels en détachement à l'étranger**, qui souhaitent réintégrer leur département.
- c) **Les instituteurs et professeurs des écoles** qui ont bénéficié d'une inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur d'école, depuis plus de 3 années et qui n'ont pas été nommés dans les fonctions de Directeur d'école.
- d) **Les directeurs d'école** qui ont interrompu leurs fonctions depuis plus de 3 années consécutives.

## V - PERSONNEL DISPENSE DE L'ENTRETIEN

Les personnels dispensés de l'entretien avec la Commission Départementale pour leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école de deux classes et plus :

**Les instituteurs et les professeurs des écoles faisant fonction de directeur d'école (intérim de direction) pour la présente année scolaire (pour une durée minimum de 7 mois consécutifs), sont sur leur demande (1), et après avis favorable de l'Inspecteur de l'Education Nationale, inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude. La condition d'ancienneté ne leur est pas imposée.**

## VI - MOUVEMENT

**Les enseignants dont l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur d'école de 2 classes et plus est encore valable (LA de 2017 et LA de 2018), qui n'ont pas obtenu de direction à titre définitif à la rentrée scolaire de septembre 2018, ainsi que ceux qui auront obtenu leur inscription au titre de l'année 2019 devront participer au mouvement en vue d'obtenir un poste de direction à la prochaine rentrée scolaire.**

**Les personnels des autres académies** ayant déjà la qualité de Directeur d'école (sans interruption de la fonction de plus de 3 années consécutives) ou, bénéficiant d'une inscription sur liste d'aptitude de moins de 3 ans au **31/08/2019**, mutés dans l'académie de la Guadeloupe, peuvent postuler lors du mouvement intra-départemental sur un poste de direction.

**ATTENTION : un enseignant ne pourra être nommé au mouvement sur un poste de directeur sans qualification ; dans le cas contraire, il sera nommé sur le support de direction et exercera en qualité d'adjoint dans l'école.**

**(1) Dossier de candidature à télécharger sur le site internet de l'académie**

.../...

## VII - DEROULEMENT de la CARRIERE des DIRECTEURS d'ECOLE

Page 4 / 4

Les Directeurs d'école nouvellement nommés devront suivre une formation obligatoire avant leur entrée en fonction. L'objectif de cette formation est de leur permettre d'assurer leurs responsabilités administratives, pédagogiques et sociales (Rectorat – DIFOR - Tél. 05 90 47 81 24).

## VIII - INSCRIPTION - TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Tous les personnels demandant leur inscription sur la liste d'aptitude, doivent :

- 1- Télécharger le dossier de candidature sur le site internet de l'Académie
- 2- Transmettre leur dossier de candidature dûment rempli, **avant le 19 octobre 2018**  
à Madame, Monsieur L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION pour avis.
- 3- Ces dossiers doivent être ensuite transmis par Madame ou Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, avec une liste récapitulative **avant le 15 novembre 2018**  
au RECTORAT Division des Personnels Enseignants – 1<sup>er</sup> DEGRE – Bureau 162.

**Aucune candidature transmise d'une part après cette date, d'autre part sans respecter la voie hiérarchique, ne sera acceptée.**

Pour le Recteur et par délégation  
Le Chef de la Division des Personnels  
Enseignants du Premier Degré

Martine PIERRE-MARIE



1- Dossier complet accompagné d'une enveloppe affranchie (\*) et libellée à l'adresse personnelle à transmettre avant le 19 octobre 2018 à Mme, M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, pour avis ;

2- Ce dossier sera transmis ensuite par Mme, M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale avant le 15 novembre 2018, après AVIS (voir page 5), à la DPEP-Bureau 162

N.B. : Aucune candidature transmise d'une part, après cette date, d'autre part, sans respecter la voie hiérarchique, ne sera acceptée.  
(\*) Si l'enveloppe n'est pas fournie, aucun envoi ne pourra être effectué.

# Dossier de candidature DIRECTION d'ÉCOLES de deux classes et plus 2019

REFERENCES : Décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié par le Décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002  
Circulaire académique 2017

**Je soussigné (e)**

**Mme**

**M.**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

GRADE – FONCTION \_\_\_\_\_

ÉCOLE ou LIEU d'EXERCICE + Téléphone \_\_\_\_\_

ADRESSE PERSONNELLE \_\_\_\_\_

Téléphone fixe et/ou portable (pour date/heure entretien) \_\_\_\_\_

► **Sollicite de Monsieur le Recteur de l'Académie de la GUADELOUPE**  
mon inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur-trice d'école.

Voir page 2 «catégorie de personnel : 1- ou 2»

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Signature**

# CATEGORIE de PERSONNEL

(Important : **veuillez cocher la case qui vous concerne**)

## **PERSONNEL CONCERNE PAR L'ENTRETIEN**

**1-** Mon inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur/trice d'école en qualité de :

- ▶ 1-1 Instituteur – Institutrice ou Professeur des écoles justifiant de deux années de services effectifs et qui n'a jamais été inscrit sur la liste d'aptitude
- ▶ 1-2 Personnel en détachement à l'étranger
- ▶ 1-3 Instituteur – Institutrice ou Professeur des écoles qui a bénéficié d'une inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur d'école, depuis plus de 3 années et qui n'a pas été nommé (e) dans les fonctions de Directeur d'école
- ▶ 1-4 Directeur d'école qui a interrompu ses fonctions depuis plus de 3 années consécutives

## **PERSONNEL DISPENSE DE L'ENTRETIEN**

**2-** Mon inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur/trice d'école en qualité de :

- ▶ 2-1 Personnel faisant fonction de Directeur d'école - intérim de direction - pour la présente année scolaire 2018-2019 – durée minimum de 7 mois consécutifs (\*)

OU ?	QUAND ?	DUREE ?

(\*) Joindre une copie de la notification d'intérim de direction ou de l'arrêté justificatif

## DIPLÔMES et TITRES

→ Titres de Capacité : BAC ..... Autres : .....

→ Certificat d'Aptitude :

- CAPASH OU CAPPEI : .....

→ Autres certificats d'aptitude avec option et date d'obtention :

.....  
.....

→ Certificats ou diplômes de l'enseignement supérieur :

.....  
.....

→ Autres : .....

## SITUATION PROFESSIONNELLE

Centre de formation - Ecole Normale ou IUFM de (lieu) : .....

Date d'entrée : ..... Date de sortie : .....

Fonction occupée et lieu d'exercice : .....

Date d'installation à ce poste : .....

Ancienneté dans la fonction en qualité de Titulaire :

- Enseignement préélémentaire : .....
- Enseignement élémentaire : .....

Ancienneté Générale de service au **1<sup>er</sup> septembre 2019** : .....

Echelon actuel :

Formation continue :

Dates : ..... Thèmes : .....

.....  
.....

## I- EXPERIENCE PERSONNELLE

- 1- Pratiquez-vous à titre personnel des activités extra-professionnelles d'ordre littéraire, scientifique, artistique, sportif, pédagogique etc. Lesquelles ?
  
- 2- Avez-vous participé en milieu scolaire à des expériences pédagogiques ou éducatives ou à des innovations. Lesquelles ?
  
- 3- Avez-vous exercé des responsabilités dans un mouvement éducatif post ou péri-scolaire, dans une association ou dans tout autre organisme ? Lesquelles ? (Fondateur, Président, Secrétaire, Trésorier, Animateur etc ...)

OUI

NON

Lesquelles ?

II- **MOTIVATION** (Donnez en quelques lignes, les raisons qui motivent votre candidature) :

III- **NOTES ET DATES DES DEUX DERNIERES INSPECTIONS :**

1- \_\_\_\_\_

2- \_\_\_\_\_

**CONCLUSION DE LA DERNIERE INSPECTION :**



**PARTIE RESERVEE à Mme, M. l' IEN  
chargé (e) de CIRCONSCRIPTION**

**CONFIRMATION de l' IEN de circonscription «si INTERIM de direction» de l'intéressé (e)  
pour la présente année scolaire.**

Je soussigné (e) Mme, M. l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, chargé (e) de la circonscription de.....certifie que Mme, M. .... assure l'intérim de la direction de l'école .....  
Période : du .....2018 au .....2019 Soit ..... mois.

**APPRECIATION de l'INSPECTEUR de l'EDUCATION NATIONALE**

	1	2	3	4
* Compétence pédagogique .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Participation à la vie de l'école .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Assiduité, ponctualité .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aptitude à gérer et à organiser .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aptitude à prendre des initiatives et à innover .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aptitude aux relations et à l'animation .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB :**    1 = A consolider                      2 = Satisfaisant                      3 = Très satisfaisant                      4 = Excellent

**APPRECIATION CIRCONSTANCIEE :** AVIS de l'inspecteur de l'Education Nationale

**FAVORABLE**

**DEFAVORABLE**

Fait à ..... le.....

**Cachet et Signature de  
L'Inspecteur de l'Education Nationale**

